

AB InBev et Tilray annoncent un partenariat de recherche autour de boissons non alcoolisées contenant du THC et du CBD

L'axe de recherche de ce nouveau partenariat guidera l'innovation responsable

TORONTO, CANADA – Le 19 décembre 2018 – Aujourd'hui, AB InBev, le brasseur leader au niveau mondial, et Tilray, un pionnier mondial de la production et la distribution de cannabis, ont annoncé un partenariat de recherche sur des boissons non alcoolisées contenant du tétrahydrocannabinol (THC) et du cannabidiol (CBD). Le partenariat se limite au Canada et les décisions quant à la commercialisation de ces boissons seront prises ultérieurement.

Ce partenariat de recherche réunit l'expérience approfondie d'AB InBev en matière de boissons et l'expertise de Tilray en produits de cannabis. La participation d'AB InBev se fera par l'intermédiaire de sa filiale Labatt Breweries of Canada, l'une des plus anciennes entreprises du pays et le principal brasseur du pays, et celle de Tilray par le biais de sa filiale canadienne spécialisée dans le cannabis destiné à l'usage adulte, High Park Company, qui développe, vend et distribue un portefeuille de marques et de produits de cannabis socialement responsables au Canada. Chaque entreprise prévoit d'investir jusqu'à 50 millions d'USD, soit un montant total pouvant atteindre 100 millions d'USD.

« Labatt est résolue à anticiper les tendances de consommation émergentes. Alors que les consommateurs canadiens explorent les produits infusés au THC et au CBD, notre force d'innovation n'a d'égal que notre engagement à respecter les normes les plus strictes en matière de qualité des produits et de marketing responsable. Nous envisageons de développer une meilleure compréhension des boissons non alcoolisées contenant du THC et du CBD, pour guider nos futures décisions concernant d'éventuelles opportunités commerciales, » a déclaré Kyle Norrington, président de Labatt Breweries of Canada. « Nous avons hâte d'en savoir plus sur ces boissons et cette catégorie au cours des mois à venir. »

« Nous sommes heureux d'unir nos forces à celles d'une entreprise de boissons leader mondial, AB InBev, pour rechercher comment créer des boissons au cannabis agréables. Tilray et AB InBev ont un engagement commun envers le développement et le marketing de produits responsables, et nous sommes impatients d'entamer cette importante collaboration, tandis que Tilray continue d'innover dans le développement d'une industrie du cannabis professionnelle, transparente et bien réglementée, » a affirmé Brendan Kennedy, CEO de Tilray.

Fortes de leur solide expérience en développement et marketing de produits responsables dans leur secteur respectif, AB InBev et Tilray sont convaincues que le marché légal de boissons contenant du CBD et du THC ne prospérera que si cette industrie adopte une réglementation appropriée en matière de cannabis destiné à l'usage adulte, incluant la production, le marketing, la vente et la consommation responsables.

À propos d'AB InBev

AB InBev est une société cotée en bourse (Euronext : ABI) basée à Leuven, en Belgique, avec une cotation secondaire à la Bourse du Mexique (MEXBOL : ANB) et à la Bourse d'Afrique du Sud (JSE : ANH) et une cotation d'ADR (American Depositary Receipts) à la Bourse de New York (NYSE : BUD). Notre Rêve est de rassembler les gens pour un monde meilleur. La bière, premier réseau social, rassemble les gens depuis des milliers d'années. Nous avons à cœur de développer de grandes marques qui résistent à l'épreuve du temps et de brasser les meilleures bières en utilisant les ingrédients naturels de la plus haute qualité. Notre portefeuille diversifié de plus de 500 marques de bière comprend les marques mondiales Budweiser®, Corona® et Stella Artois®, les marques multi-pays Beck's®, Castle®, Castle Lite®, Hoegaarden® et Leffe®, et les championnes locales Aguila®,

Antarctica®, Bud Light®, Brahma®, Cass®, Cristal®, Harbin®, Jupiler®, Michelob Ultra®, Modelo Especial®, Quilmes®, Victoria®, Sedrin® et Skol®. Notre héritage brassicole remonte à plus de 600 ans, traversant les continents et les générations. De nos racines européennes ancrées dans la brasserie Den Hoorn à Leuven en Belgique, à l'esprit innovateur de la brasserie Anheuser & Co à St. Louis aux États-Unis, à la création de la brasserie Castle en Afrique du Sud lors de la ruée vers l'or à Johannesburg, ou encore à Bohemia, la première brasserie au Brésil. Géographiquement diversifiés avec une exposition équilibrée sur les marchés émergents et développés, nous misons sur les forces collectives d'environ 180 000 collaborateurs basés dans près de 50 pays de par le monde. En 2017, les produits rapportés d'AB InBev s'élevaient à 56,4 milliards d'USD (hors joint-ventures et entités associées).

À propos de Labatt Breweries of Canada

Fondée en 1847 à London, en Ontario, par John Kinder Labatt, Labatt Breweries est l'une des plus anciennes entreprises du Canada et son principal brasseur. L'entreprise compte aujourd'hui plus de 3 400 salariés, six brasseries, trois brasseurs artisanaux indépendants et un portefeuille de 60 bières de qualité, dont Budweiser, Alexander Keith's, Labatt Blue, Kokanee, Stella Artois et Corona. Son portefeuille de marques comprend aussi des boissons prêtes à boire, comme Palm Bay et Mike's Hard Lemonade. En tant que membre de la famille AB InBev, Labatt est déterminée à Rassembler les gens pour un Monde Meilleur, à apporter une contribution positive par le biais de nombreux programmes de soutien aux communautés, à promouvoir la consommation responsable et à préserver l'environnement.

À propos de Tilray®

Tilray (NASDAQ :TLRY) est un pionnier mondial de la recherche, la culture, la production et la distribution de cannabis et de cannabinoïdes, desservant actuellement des dizaines de patients dans douze pays répartis sur cinq continents.

À propos de High Park Company

Établie à Toronto et dirigée par une équipe expérimentée dans le domaine du cannabis et des marques de consommation mondiales, [High Park](#) a été créée pour développer, vendre et distribuer un vaste portefeuille de marques et de produits de cannabis de qualité au Canada, premier pays du G7 à légaliser, réglementer et taxer l'usage adulte responsable du cannabis.

CONTACTS ANHEUSER-BUSCH INBEV

Médias

Aimee Baxter

Tél. : +1 718 650 4003

E-mail : aimee.baxter@ab-inbev.com

Tamar Nersesian

Tél. : +1 416 361 5247

E-mail : tamar.nersesian@labatt.com

Investisseurs

Lauren Abbott

Tél. : +1 212 573 9287

E-mail : lauren.abbott@ab-inbev.com

Mariusz Jamka

Tél. : +32 16 276 888

E-mail : mariusz.jamka@ab-inbev.com

Jency John

Tél. : +1 646 746 9673

E-mail : jency.john@ab-inbev.com

###

Mentions Légales

Le présent communiqué de presse contient des « déclarations de nature prévisionnelle » (forward-looking statements) au sens du U.S. Private Securities Litigation Reform Act de 1995 et des « informations de nature prévisionnelle » (forward looking information) au sens des lois sur les valeurs mobilières canadiennes, désignées ensemble par le terme « déclarations de nature prévisionnelle ». Les déclarations de nature prévisionnelle dans ce communiqué peuvent être identifiées par l'usage de mots tels que « pourrait », « devrait », « probable », « s'attendre à », « anticiper », « croire », « avoir l'intention », « projeter », « prévoir », « estimer », « estimation », « perspective », par l'usage du conditionnel ou d'autres mots ou expressions ayant une portée similaire. Elles comprennent des déclarations concernant le partenariat entre AB InBev et Tilray, l'investissement potentiel de chaque partie et la possibilité de commercialisation à l'avenir. Les déclarations de nature prévisionnelle n'offrent aucune garantie des résultats futurs et sont basées sur un certain nombre d'estimations et d'attentes du management d'AB InBev à la lumière de l'expérience du management et de sa perception des tendances, des conditions actuelles et des développements attendus ainsi que sur d'autres facteurs que le management croit être pertinents et raisonnables dans les circonstances de l'espèce, y compris des hypothèses concernant les conditions de marché actuelles et futures, l'environnement réglementaire actuel et futur et l'obtention d'approbations et permis dans le futur. Les résultats, la performance et les réalisations obtenus peuvent différer de manière importante de ceux exprimés ou sous-entendus dans toute déclaration de nature prévisionnelle de ce communiqué. En conséquence, vous ne devriez pas vous fier indûment sur ces déclarations de nature prévisionnelle et ces dernières ne garantissent pas les résultats futurs. Les déclarations de nature prévisionnelle comprennent des risques importants, des hypothèses, des incertitudes et d'autres facteurs qui peuvent donner lieu à une différence importante entre les résultats futurs ou anticipés et ceux qui ont été exprimés ou sous-entendus dans toute déclaration de nature prévisionnelle. Voyez la section « Facteurs de Risques » (*Risk Factors*) du rapport trimestriel de Tilray sur formulaire 10-Q (Form 10-Q), tel que déposé auprès de la Securities and Exchange Commission et de régulateurs des marchés de valeurs mobilières canadiens le 14 novembre 2018, ainsi que la section des risques et incertitudes relatives à AB InBev (risks and uncertainties related to AB InBev) décrites sous le paragraphe 3.D du rapport annuel d'AB InBev sur formulaire 20-F (Form 20-F) déposé auprès de la Securities and Exchange Commission le 19 mars 2018, pour une discussion des facteurs de risque importants qui pourraient avoir pour conséquence que les résultats actuels diffèrent de manière importante des informations de nature prévisionnelle. Tilray et AB InBev ne s'engagent pas à mettre à jour les déclarations prévisionnelles incluses dans ce communiqué, sauf en vertu des lois des valeurs mobilières applicables.